



La transformation numérique en Afrique

1. La transformation numérique pourrait changer la donne pour le continent africain. Elle représente l'occasion de dynamiser la croissance économique et l'industrialisation, de réduire la pauvreté et d'améliorer la vie des populations. Le recours aux technologies et services numériques contribuera à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2. Les technologies numériques peuvent stimuler l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois dans de nombreux secteurs clés de l'économie. Elles permettent une meilleure interconnexion des marchés africains, entre ces derniers et avec le reste du monde. Elles peuvent renforcer l'accès de tous aux marchés et aux financements, en particulier dans les zones marginalisées, délaissées par les institutions financières traditionnelles. La promotion de la transformation numérique en Afrique permettra d'optimiser notre influence dans des domaines comme la santé, l'énergie, les transports, l'agriculture, l'éducation et la facilitation de l'accès aux services sociaux de base, dans le respect de nos stratégies et programmes plus larges de bonne gouvernance et de développement.

3. Avoir accès à une connexion internet sûre et stable est essentiel pour réduire la fracture numérique et les inégalités. Il peut contribuer grandement à renforcer le capital humain et à offrir de nouvelles possibilités à la jeunesse africaine. Les femmes et les filles, en particulier celles vivant dans la pauvreté et dans les communautés rurales, sont plus susceptibles d'être les premières victimes de la fracture numérique. Nous saluons l'initiative *#eSkills4Girls* du G20, qui promeut les compétences numériques des femmes et des filles et les encourage à prendre part à l'économie numérique.

4. Nous nous efforçons collectivement d'apporter un soutien fort pour réduire la fracture numérique et promouvoir la transformation numérique en Afrique, conformément à nos engagements nationaux. Nous notons à cet égard les recommandations du Groupe de travail de l'Union africaine et de l'Union européenne pour l'économie numérique et les initiatives « Lancement d'une économie numérique pour l'Afrique » (*Digital Economy Moonshot for Africa*) et *Smart Africa*. Notre stratégie commune pour l'Afrique s'appuiera sur les objectifs suivants :

- (i) Donner aux infrastructures numériques nécessaires les capacités pour réduire la fracture numérique et les inégalités dans ce domaine, notamment dans les pays et régions isolés qui sont exclus ou défavorisés, et encourager les activités de transport et logistiques qui contribuent au commerce électronique et à l'administration en ligne au niveau régional. À cette fin, il est essentiel de favoriser une concurrence loyale et la transparence lors de la mise en place des

infrastructures numériques. Un environnement des affaires favorable doit accompagner ces efforts afin d'attirer des ressources du secteur privé.

- (ii) Renforcer la maîtrise des outils numériques et les compétences numériques, en particulier dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), afin de doter les jeunes, en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles, des compétences nécessaires pour tirer parti de la croissance et de la prospérité promise par l'économie numérique, tout en les protégeant des risques et des dangers sur l'internet, et en favorisant l'inclusion, notamment des femmes.
- (iii) Encourager la transformation numérique pour la croissance, l'entrepreneuriat, la création d'emplois et pour donner des moyens d'action au secteur privé, en particulier aux jeunes pousses du numérique, aux petites et moyennes entreprises et aux initiatives innovantes dans les communautés locales, en nous appuyant sur les technologies numériques pour les accompagner.
- (iv) Étendre les nouvelles solutions qu'offre la transformation numérique à d'autres secteurs, tels que la santé, l'agriculture, l'énergie, le commerce électronique ou la gouvernance.
- (v) Créer des cadres permettant aux acteurs nationaux de gérer les risques numériques en coordination avec les travaux réalisés actuellement par les organisations internationales et africaines.
- (vi) Partager les bonnes pratiques entre le G7 et les pays partenaires, en particulier les expériences en matière de mise en place de cadres législatifs et réglementaires, concernant notamment la protection des données.

5. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place un environnement favorable et d'encourager les investissements et fonds privés. À cet égard, nous soulignons la nécessité de dynamiser les financements du secteur privé, notamment en ayant recours aux financements mixtes et à d'autres instruments d'atténuation des risques. Nous encourageons les pays à adopter des cadres réglementaires et fiscaux solides et prévisibles afin de susciter la confiance des investisseurs dans un secteur numérique stable en Afrique.

6. Nous nous engageons également à assurer la sécurité des télécommunications, notamment la sécurité des réseaux 5G, ainsi qu'à faire en sorte que la transformation numérique profite à tous et favorise une bonne gouvernance, la viabilité environnementale, une transformation économique équitable et la création d'emplois.

7. Dans le contexte de la transformation numérique en Afrique, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de traiter les difficultés spécifiques des régions fragiles, comme le Sahel, la Corne de l'Afrique et la région du lac Tchad.